



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 78327

Texte de la question

Mme Odette Duriez attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme des lycées et notamment sur le devenir de l'enseignement des sciences et des techniques industrielles. Les enseignants concernés par ces disciplines estiment que cet enseignement devrait être obligatoire dans le tronc commun. Or le projet de réforme prévoit de rendre facultatif, en seconde, l'enseignement des sciences technologiques industrielles alors que cette filière constitue un atout majeur pour notre économie et pour l'insertion professionnelle des jeunes qui en sont issus. Le nouvel aménagement des temps pédagogiques proposé pour la classe de seconde générale et technologique prévoit une place très réduite, voire négligeable, à l'enseignement des sciences de l'ingénieur en particulier, et aux enseignements technologiques en général. C'est donc l'ensemble de la filière scientifique et technologique à caractère industriel (STI) qui est dévalorisé. Les excellents résultats qu'elle apporte en matière d'insertion professionnelle et de développement de nouvelles technologies, indispensables au maintien d'un tissu industriel dense et innovant dans notre pays, devraient pourtant nous conduire à la renforcer dans sa mission. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement entend revenir cette proposition qui affaiblirait considérablement la filière STI.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Duriez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78327

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2010, page 5174

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)